



Union Nationale des Syndicats Autonomes

Compte-rendu Groupe de travail

Compte rendu du GT Fusion des écoles du 2 juillet 2013

Le 2 juillet à la Direction générale s'est un groupe de travail sur « la Fusion des écoles », présidé par M. Jean-Noël BLANC, Sous Directeur de la Sous-Direction A.

Le Chef de l'ENBD et du SCN DNRFP étaient présents aux côtés des bureaux A1, A2, A2R (Retraites), B3 (Immobilier).

Après lecture des liminaires des OS dénonçant une nouvelle réorganisation, la remise en cause du statut de la surveillance et le refus de l'abandonner, le manque de concertation avec le personnel..., le président a contesté certaines affirmations d'une OS, et à la demande de l'USD-FO appuyée par l'UNSA Douanes de traiter prioritairement le point 1-4 (basculement de statut SU en AG/CO de 60 % du personnel permanent), le Président a rejeté la demande, préférant aborder les autres points avant ! On se doute bien pourquoi ...

M.BLANC a réfuté l'affirmation selon laquelle la fusion des écoles ne résultait que d'une simple logique comptable même si la contrainte budgétaire était réelle.

Il a rappelé la genèse de la fusion des écoles de Rouen et de l'ENBD depuis 2009 (Mission LE BRIS), et surtout qu'il s'agissait d'un projet extrêmement porteur pour la Douane. Le budget a été sanctuarisé en raison de la qualité du dossier. Il a confirmé que tous les agents de l'END Rouen seront reclassés à la résidence.

UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 065 SUD 1 – 75012 PARIS

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com ou unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr



1° Le projet immobilier.

Le volume budgétaire affecté à la fusion se répartit ainsi :

- 13,00 millions pour les travaux
- 1,54 millions pour la maîtrise d'œuvre
- 0,76 millions pour le pilotage et les différents contrôles
- 1,00 million de réserve

Total du budget prévisionnel = 16,4 millions (TTC)

Ce budget a été fixé en 2010 (présenté au ministre le 12/11/10).

L'UNSA Douanes s'est interrogée sur le montant de 10,9 millions € qui a été communiqué dans diverses instances administratives (ou publications) ?

Le bureau B/3 a reconnu qu'il ne s'agissait que du montant Hors Taxes portant seulement sur les travaux ! *Ben voyons, tout le monde sait que les administrations travaillent en Hors Taxes comme dans le privé ... Peut-être la DGDDI aurait-elle pour ambition fiscale de récupérer la TVA ?*

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

Ce budget estimé en 2010 ne pourra de toute évidence être respecté qu'au détriment de certains travaux qui seront purement et simplement abandonnés pour motifs divers...

Le but recherché par l'administration est d'augmenter la capacité d'accueil de la nouvelle école Rochelaise pour pouvoir accueillir 600 stagiaires.

Il est important de se rappeler de ce nombre au regard des capacités d'accueil des anciens ou nouveaux bâtiments construits ou réhabilités...

13 bâtiments sont concernés par le chantier de la fusion.

● **Restructuration de l'existant :**

- réaménagement du bâtiment enseignement,
- réhabilitation de l'ancienne direction (annulation de sa destruction),
- rénovation de la salle polyvalente (T121),
- rénovation et aménagement du bâtiment T47 :
(Stand de tir, habillement),
- rénovation du centre cynophile,
- rénovation du T101 (imprimerie et salles informatiques).

UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 065 SUD 1 – 75012 PARIS

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com ou unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr



● *Destruction du T41 (Bronx)*

L'UNSA Douanes se réjouit de cette décision espérée depuis de longues années tellement cet édifice a été laissé en déshérence par l'administration, rafistolé de toutes parts, fuites d'eau l'hiver dans le self etc.



● *Construction de nouveaux bâtiments comprenant:*

- nouvelle direction, (on n'est jamais si bien servi que par soi-même!)
- plateau technique d'entraînement pratique,
- nouvelle résidence de 150 chambres (*pour info, Résidences 2 & 3 = 400 lits, 400 + 150 = 550 lits pour 600 stagiaires théoriques... (no comment).*)
Un poste de gardien sera implanté dans la résidence 4 par regroupement de 3 studios.
- restaurant administratif (AGRENAD) sur les cours de tennis, de 350 places. *Il est à noter que la capacité d'accueil, sera insuffisante pour absorber nos « fameux » 600 stagiaires, plusieurs services seront donc à prévoir ... bonjour l'organisation pour l'enseignement.*

L'UNSA Douanes s'est étonnée de la disparition de l'extension du gymnase n°1 (à l'entrée de l'école) présentée à la DNRFP dans le diaporama du CRR d'Auvergne. Quid également de la disparition de l'extension de l'amphithéâtre (mezzanine de 180 places)?

Le bureau B/3 a justifié leur suppression d'une part en raison de l'attente d'agencement du T47 (réagencement de l'ancien gymnase du T47, du SCH etc..), et de la faiblesse de structurelle de notre vieil amphithéâtre, incapable selon l'architecte, de supporter une mezzanine.

Comment ne pas s'interroger sur la découverte si tardive de problèmes par le titulaire du marché malgré une pré-visite du site en 2012 par tous les intervenants du projet, les forages techniques etc... ? Quid des nouvelles surprises à venir au fur et à mesure de l'avancement des travaux ? Espérons cependant, que le manque de sérieux des acteurs du projet n'obérera pas la réfection ou construction d'autres bâtiments.

UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 065 SUD 1 – 75012 PARIS

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com ou unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr



● *Calendrier simplifié des travaux :*

- Début des travaux (non plus en mars 2014 comme annoncé localement, mais entre avril et juin),
- réception des travaux : 3^{ème} trimestre 2015,
- ouverture de la nouvelle école : 1^{er} septembre 2015 (*avec 1 an de retard*).

L'UNSA Douanes a regretté le manque de transparence de la DNRFP et de la DG vis à vis des TSI de l'ENBD concernant le choix d'implantation de 600 ordinateurs dans le seul bâtiment Enseignement ! (sous-dimensionnement des locaux techniques, plus de 50 % de câblage manquant etc....).

Ceci ajouté au reste, augure un avenir plein d'embûches et de déconvenues douloureuses pour le budget de l'État.

En période de crise et d'austérité, est-il encore nécessaire de préciser la différence qui existe entre « virtualisation » et réalité, ou entre ce que l'on souhaite et ce qu'il est possible de faire ?

2° Le sous-projet pédagogique.

La formation mixte OP/CO-SU des contrôleurs et agents de constatation (FI et FC) repose, selon l'administration, sur un parcours d'enseignements mixtes et spécifiques visant à développer une « culture commune ». Ce mode de formation vise à renforcer la cohésion CO/SU et à faciliter la mobilité fonctionnelle des agents durant leur carrière (CO->SU, SU->CO).

Pour les Contrôleurs, si la durée de leur formation est maintenue à 12 mois, celle du stage théorique est ramenée de 21 à 18 semaines comme à Rouen (*hors CA*).

La rentrée différenciée entre les internes ayant suivis un stage de FI, et les externes, est supprimée. Tout le monde débute le stage de FI en même temps, par souci d'équité de traitement.

UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 065 SUD 1 – 75012 PARIS

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com ou unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr



Une présentation des métiers SU et CO est prévue pour favoriser l'esprit de mixité en remplacement de la semaine de découverte des fonctions dans les directions.

Un encadrement plus strict dans les directions d'accueil (stage pratique) est prévu. Les DR seraient responsables de la consolidation des fondamentaux et de l'approfondissement des compétences dans les nouvelles fonctions de l'agent. Pour ce faire, il sera fait appel aux 200 formateurs occasionnels de la Douane.

Les OS ont regretté l'implication inégale des directions dans ce type de formation déconcentrée, certaines jouant le jeu à fond, d'autres préférant combler les manques d'effectifs sur le terrain, au détriment du stage pratique.

L'organisation sous forme de brigades étant incompatible avec la mixité des stagiaires, celle-ci est remplacée par des groupes de 25 stagiaires pouvant être mixtes, CO ou SU selon les séquences.

Les chefs de brigades seront remplacés par des « enseignants référents ».

Un bureau de liaison sera créé pour assurer l'interface entre le stagiaire et l'administration (traitement des sujets d'ordre administratif).

Modularisation de l'enseignement :

11 modules ont été créés avec un socle d'enseignement « mixte » (CO & SU), et des formations propres aux CO ou aux SU.

L'habilitation au PSA pour les agents internes SU (déjà habilités) est supprimée. Ces agents suivront toutefois des séances d'entraînement obligatoires n'entrant pas dans le calcul de la moyenne.

3° Le sous-projet organisationnel.

La refonte de l'organisation de l'école de La Rochelle prévoit une organisation structurée en pôles :

- Pôle ingénierie et logistique - Formations techniques
- " " - Formations générales

UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 065 SUD 1 – 75012 PARIS

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com ou unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr



- Pôle Fonctions supports
- Secrétariat général

a) - Formations générales.

Dorénavant, c'est la fonction qui l'emporte sur le grade (sans distinction de grade).

Tous les formateurs seront capables d'occuper des rôles de formateurs titulaires, suppléants ou assistants.

Le formateur titulaire est chargée d'une matière.

Le formateur suppléant pourra remplacer « au pied levé » le formateur titulaire défaillant.

Les assistants animeront des formations en groupes.

Les pôles d'enseignement deviennent des « blocs » au nombre de 4 :

- 1 - environnement de travail,
- 2 - exercice des missions fiscales et de régularisation des flux,
- 3 - mission de protection,
- 4 - sécurisation des actions de contrôle.

**Globalement, le nombre d'heures d'enseignement s'établira ainsi :
217 heures « mixtes CO+SU », 180 heures CO et 158 heures SU.**

Une section Formation Continue est créée au sein des FG (constituée de gestionnaires de stages).

b) - Formations Techniques.

Ce pôle est simplement consolidé et change peu par rapport au mode de fonctionnement actuel.

c) - Pôle « Fonctions supports ».

Ces fonctions regroupent les services suivants :

GRH, Paye, Comptabilité, Régie d'avance, Logistique, Immobilier-Masse, BHR, Imprimerie, TSI et AGRENAD.

Le Secrétariat Général gèrera hièrarchiquement et fonctionnellement la BGAS et le STA, et hièrarchiquement (uniquement) le personnel de l'AHAD et des services nationaux (SCA, SCH, ANN, CNLT).

Il est chargé de la communication interne et externe à l'école.

MISE EN OEUVRE DE LA NOUVELLE ORGANISATION :

Elle se fera progressivement dès le stage d'A/C d'avril 2014 pour une mise en place progressive.

En septembre 2014, pour le stage de Formation Initiale de CTL, l'organisation se confirme avec la disparition du statut de « chef de brigade » et la mise en place du bureau de scolarité avec redéfinition de ses fonctions.

Le président a estimé les effectifs permanents de la nouvelle école de La Rochelle entre 140 et 150 agents.

Pour mémoire, ils sont de 139 actuellement.

4° Le sous-projet « Gestion des personnels ».

L'UNSA Douanes est fermement attachée au statut de la Surveillance au sein de l'ENBD et de manière plus générale au respect du passé historique des Brigades des Douanes, de son drapeau national qu'abrite l'ENBD depuis quelques décennies.

Nous pensons tout au contraire que la venue de nos collègues de la branche CO à la Rochelle, tout comme cela s'est déroulé par le passé (nos technocrates parisiens ont la mémoire courte, mais pas nous, désolé !), ne constitue en rien une obligation pour l'administration pour faire basculer le statut Surveillance du futur établissement en CO au 1^{er} septembre 2015 !

C'est son histoire et sa spécificité unique au sein de la DNRFP qui justifie pleinement la conservation de ce statut.

Contrairement aux coulevres qu'essaie de nous faire avaler la DG sur la fragilité de notre statut SU et de vite s'en débarrasser au 1/09/13 sous peine de « foudres exogènes », L'UNSA Douanes rappelle que tout le personnel de l'ENBD suit régulièrement des exercices de tir au PSA, sont habilités et reconnus aptes à son usage.

Des astreintes sont montées par les agents de catégorie A et B (SURV) de la même manière, avec des interventions en dehors des heures normales de

UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 065 SUD 1 – 75012 PARIS

Local DG : 01.57.53.29.26 – **Portables** : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com ou unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr



service. Beaucoup d'entre eux ont été obligés de changer de branche lors de leur arrivée à la Rochelle.

L'UNSA-Douanes appelle l'ensemble du personnel de l'ENBD à se prononcer sur le devenir de leur statut et se fera leur porte parole au prochain Groupe de Travail à la rentrée 2013.

Contrairement aux réponses de la DNRFP faites aux O.S entre 2009 et 2011 sur le statut des permanents SU après la fusion, l'administration de concert a changé son fusil d'épaule.

Il était prévu de laisser les SU en poste jusqu'à leur départ (mutation, retraite, etc...), et de les remplacer par des agents mutés sur les nouvelles bases statutaires (AG-CO pour les services administratifs...).

Ce principe a de toute évidence été zappé par nos chers dirigeants en raison de la différence de traitement entre 2 agents de statuts différents mais exerçant des fonctions identiques dans le même service.

L'UNSA Douanes rappelle que par le passé, plusieurs agents AG ont travaillés de concert avec des agents SU en uniforme, par exemple à la GRH, au standard, à la comptabilité etc...

Hélas, 3 fois hélas, hormis les permanents enseignants des Formations techniques (Tir, Marins, Motards, Maîtres de chien, Formateur Sécurité) qui resteront SURV, ainsi que les services de la BGAS, du STA et de la BHR (qui au passage avait disparu de cette filière), **tous les autres agents permanents basculeront AG/CO au 1^{er} septembre 2015.**

Le pourcentage d'agents SU sera d'environ 40 %, celui des AG/CO, de 60 %.

Dès 2014, les agents mutés à l'école prendront le statut du poste qu'ils occuperont. L'administration veillera à ne pas « gonfler » le pourcentage de SU actuel pour tendre vers les 40 % recherchés.

Dès le 1^{er} septembre 2015, l'ensemble des agents des 2 écoles de Rouen et de La Rochelle bénéficieront des mesures d'accompagnement prévues par les restructurations, c'est à dire :

- la priorité absolue de mutation au sein du SCN DNRFP,
- la priorité relative de mutation dans la DR limitrophe, donc celle de Poitiers pour l'école Rochelaise.- la garantie de maintien de rémunération est assurée (ce qui est louable en soi, mais présente aussi des effets négatifs par la suite que chacun connaît...).

UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 065 SUD 1 – 75012 PARIS

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com ou unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr





Que restera-t-il de l'esprit Surveillance et ses traditions après ce changement historique une école professionnelle « sans saveur », sans uniforme, sans repères historiques.

Le drapeau de l'ENBD semble d'ores et déjà en berne .. mais la faute à qui ?

N'est-ce pas la Douane qui se meurt peu à peu au gré des ses restructurations incessantes au plan national, et les pertes de ses valeurs ? L'ENBD n'était-elle pas le dernier bastion SURV à abattre ?



En s'attaquant ainsi à la l'École Nationale des Brigades de Douane, la fierté jusqu'à présent de notre administration et de nos Directeurs généraux successifs, on a l'impression que la Direction Générale s'attaque à un symbole qui de plus en plus la gêne pour accomplir ses funestes projets...



Conflit 2002, les douaniers manifestent à la mairie de la Rochelle



Les représentants UNSA-Douanes

Hervé POLLET - Francis ANAYA - Romain DESPOUY

UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 065 SUD 1 – 75012 PARIS

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com ou unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr

